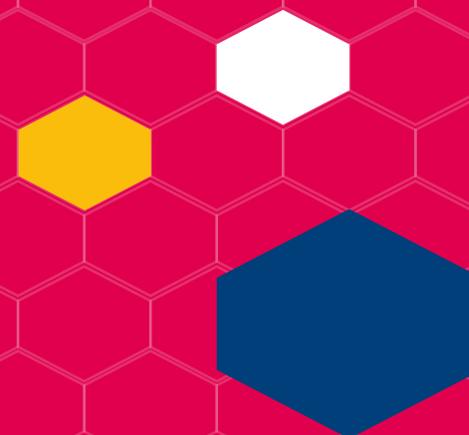


RENCONTRE ACTION LOGEMENT SERVICES

DES SOLUTIONS LOGEMENT POUR UN MEILLEUR TREMPLIN DANS LA VIE ACTIVE



“UN COUP DE
POUCE POUR
LES JEUNES”





UN LANCER REUSSI POUR UN LOGEMENT

RECHERCHE D'UN GARANT

***VISALE, Visa pour le logement et l'emploi,
sécurisation des loyers du parc privé***

www.visale.fr

Pour toute information :

Geraldine.morandi@actionlogement.fr

TEL : 06.20.23.61.51

1_ VISALE, C'EST QUOI ?

UN CAUTIONNEMENT DES LOYERS DÉMATÉRIALISÉ :

- ◆ Une caution gratuite.
- ◆ Un accès en ligne simple, rapide et sécurisé.
- ◆ Une garantie couvrant toute la durée d'occupation jusqu'à 36 mensualités (9 pour le parc social).
- ◆ Une caution offrant une sécurité pérenne, plus simple qu'une caution personne physique.
- ◆ Une prise en charge des démarches de recouvrement par un réseau de professionnels.
- ◆ 2 Mois de dégradations locatives.



VISALE RENFORCE L'ACCES A LA LOCATION 1/2

VISALE, POUR QUI ?

SALARIE ENTRANT DANS L'EMPLOI OU EN MUTATION

Toute entreprise quelle que soit sa taille
(secteur privé et agricole)



- Dans les 6 mois de la prise de fonction (hors CDI confirmé)
- Dans les 6 mois de la mutation (changement de lieu de travail dans la même entreprise ou le même groupe).
- Avec une prise de fonction dans les 3 mois (promesse d'embauche à l'appui)

LOCATAIRE D'UN BAIL MOBILITÉ

Profils définis dans la loi ELAN à la signature du bail mobilité



- En formation professionnelle
- En études supérieures
- En contrat d'apprentissage
- En stage
- En service civique
- En mutation professionnelle
- En mission temporaire dans le cadre d'une activité professionnelle

JEUNE DE MOINS DE 30 ANS

Tous profils de 18 à 30 ans inclus



- Quelle que soit la situation professionnelle

ETUDIANTS & ALTERNANTS

Tous profils de 18 à 30 ans inclus



- Etudiant boursier ou non
- Statut étudiant ou d'un contrat d'alternance.
- Plafond de loyer garanti, charges comprises, sans justification de ressources :
 - 800€ Ile de France
 - 600 € reste du territoire

PARC LOCATIF PRIVÉ : Propriétaire personne physique ou morale hors OLS et logement non conventionné sauf PLS / ANAH

PARC LOCATIF SOCIAL

STRUCTURE COLLECTIVE : Logement Foyer et résidence étudiante/universitaire (hors RHVS, résidence touristique et pension de famille)

Loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage
Plafond d'exclusion 1 500€ Ile de France et 1 300€ reste territoire

Plafond de loyer garanti sans justification de ressources
(800€ IDF ou 600 €)



VISALE, POUR QUELS LOGEMENTS ?

PARC LOCATIF PRIVÉ
incluant le bail mobilité (1 à 10 mois
logements meublés)

>>

Tout public éligible Visale

Garantie : **36 mensualités impayées**
sur toute la durée d'occupation du
logement.

STRUCTURES COLLECTIVES

Pour tous les Jeunes de moins de 30 ans au
plus (étudiants/alternants inclus)

PARC LOCATIF SOCIAL

Catégorie réservée uniquement aux
étudiants ou alternants

Garantie : **9 mensualités impayées**
sur toute la durée d'occupation du logement.



POUR LES LOCATAIRES

1



Créer un espace personnel et renseigner son identité

2



Joindre les pièces justificatifs et valider la demande de visa

3



Remettre le visa certifié au bailleur
(durée 3 mois pour les jeunes et 6 mois étudiants/alternants)

- 100 % GRATUIT
- ACCÈS AU LOGEMENT FACILITÉ EN QUELQUES CLICS
- PLUS SIMPLE ET CERTAIN QUE LA CAUTION PARENTALE
- PLUS DE SOLIDITÉ DU DOSSIER DU LOCATAIRE
- OBTENTION DU VISA CERTIFIÉ SOUS 48h
- AIDE SANS CONDITION POUR TOUS LES JEUNES

- Il suffit d'**un locataire éligible** dans un ménage (2 personnes) pour que **le ménage soit éligible**.
- En cas de **colocation à plus de deux colocataires**, le bail devra être individualisé.

>> Pour visionner, double – cliquez !

4_ PLAFONDS DE LOYER ET TAUX D'EFFORT

UNE GARANTIE CIBLÉE ET COHÉRENTE AVEC LA SITUATION DES DEMANDEURS :

- ◆ Loyer + charges d'exclusion
 - 1 500€ Ile de France
 - 1 300€ France Métropolitaine et DROM
- ◆ Le loyer + charges maximum = 50% des ressources justifiées par le ménage
- ◆ Etudiants et alternants = forfait sans justification de ressources
 - 800€ Ile de France
 - 600€ France Métropolitaine et DROM

5_ EN PRATIQUE : POUR LE LOCATAIRE

JE SUIS LOCATAIRE ET JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DE VISALE

J'obtiens mon visa en 3 étapes sur www.visale.fr :
c'est rapide, facile d'accès et pratique !



Je crée mon espace personnel :

- Je renseigne mon identité
- Je remplis mes ressources
- Je joins mes pièces justificatives



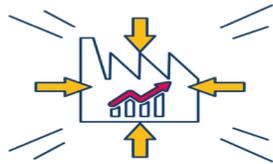
Je valide ma demande de visa
et j'obtiens ma réponse dans les
48h.



Je remets mon visa certifié
au bailleur

7_ VISALE, UN SERVICE UTILE ET AU RENDEZ-VOUS

EN 3 ANS, UNE PROGRESSION CONSTANTE TANT QUANTITATIVE QUE QUALITATIVE...



+ 7 200 000 connexions
 + 332 000 visas certifiés
 + 123 000 ménages entrés
Dont 70 000 contrats en 2018
 Vs 23 000 en 2017



Des partenariats porteurs : C21, UNPI, Syndicats FNAIM- SNPI- UNIS, Plurience, CROUS et acteurs bancaires dont LBP, CA SA,...



Facilite l'accès au logement des jeunes et des salariés éligibles ! Plus de **90% des ménages** entrés avec Visale ont des **profils « hors-marché »**



Etude Opinionway,
Visale très apprécié et créateur de confiance (>85%).
Visale a facilité l'accès à la location pour 2/3 des locataires.

... AVEC L'EXIGENCE DE SERVIR TOUJOURS MIEUX LES UTILISATEURS EN 2019 !



LES AIDES À LA LOCATION

AVANCE LOCA-PASS® : le financement du dépôt de garantie

- ◆ Prêt* sans intérêt d'un montant maximal de **1 200 €**
- ◆ **Différé de 3 mois**, remboursable sur 25 mois maximum
- ◆ **Mensualités minimales : 20 €**
- ◆ Tout type de logement (parc social ou privé).



** Pour un prêt amortissable de 1 200 € au taux nominal annuel débiteur fixe de 0 %, une durée de prêt de 25 mois après un différé de paiement de 3 mois, remboursement de 25 mensualités de 48 €, soit un TAEG fixe de 0 %. Le montant total dû par l'emprunteur est de 1 200 €.*

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



UNE AIDE SPÉCIFIQUE JEUNES - 30 ANS

AIDE MOBILI-JEUNE® : allègement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans

- ◆ Jeune de moins de 30 ans* **en formation professionnelle, en alternance** (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus **100 % du SMIC**
- ◆ **Subvention jusqu'à 100 €** par mois sur le loyer ou la redevance (déduction faite de l'aide au logement)
- ◆ À présenter dans **un délai de 6 mois** à compter de la date de démarrage du cycle de formation
- ◆ Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).

* Jusqu'au 30ème anniversaire

Aide soumise à conditions et octroyée dans la limite des fonds disponibles après accord d'Action Logement Services.

1_ CAS PRATIQUE

COLOCATAIRES EN ALTERNANCE :

2 colocataires en alternance à la Poste en BTS :

Appartement T3 FRESNES 94



- ◆ Loyer Charges comprises 1 000 €
- ◆ VISALE garant pour 500 € chacun www.visale.fr
- ◆ r500 € pour chacun
- ◆ APL 150 € www.caf.fr
- ◆ Prime activité 206 € www.caf.fr
- ◆ Mobili Jeune 100 € mobilijeune.actionlogement.fr

RESTE EN LOYER À CHARGE : 44 € chacun



POUR TOUTE INFORMATION

Géraldine MORANDI

Geraldine.morandi@actionlogement.fr

Portable : 06.20.23.61.51

COMMUNICATION

- Kit de communication (flyers, bannières, affiches, emailing type, cartes de visites Visale...)
- Tutos actualisés
- Possibilité de valoriser les actions terrain via les réseaux sociaux



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



*AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS®, AVANCE LOCA-PASS®, CIL-PASS ASSISTANCE®,
Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.*

ActionLogement 